



OPÉRATION ARGENT DE POCHE

UN COUP DE MAIN QUI RAPPORTE !

TU ES PRÊT(E) À DONNER DE TON TEMPS UTILEMENT ?

ST-GEORGES-DE-LA-COUÉE
DU 12 AU 14 AVRIL
14H - 17H

MISSIONS : Chantier au lavoir

PLACES : 3 PERSONNES

45 € LES 3 JOURS

ST-GEORGES-DE-LA-COUÉE
DU 19 AU 21 AVRIL
14H - 17H

MISSIONS : Chantier au lavoir

PLACES : 3 PERSONNES

45 € LES 3 JOURS

ST-VINCENT
DU 19 AU 23 AVRIL
9H - 12H

MISSIONS : Ponçage peinture
barrières et bancs

PLACES : 3 PERSONNES

75 € LA SEMAINE

DOSSIER DE CANDIDATURE :

- AU COLLÈGE
- DANS LES MAIRIES CONCERNÉES
- SUR LE SITE DU CENTRE SOCIAL
WWW.CENTRESOCIAL-LEGRANDLUCE.FR



CONTACT : MARIANNE DUMANS ROCHET



02.43.40.92.76



FACEBOOK :

MARIANNE LOCAL PRUILLÉ L'ÉGUILLÉ



SNAPCHAT :

MARIAMUMURY



PRUILLÉ L'ÉGUILLÉ
DU 12 AU 16 AVRIL
9H - 12H

MISSIONS : Ponçage et peintures
portail du cimetière

PLACES : 2 PERSONNES

75 € LA SEMAINE



Centre Social Rural de Lucé
2 rue de Belleville 72150 LE GRAND-LUCE
Tél : 02.43.40.92.76
centresocial.legrandluce@wanadoo.fr
site internet : centresocial-legrandluce.fr

● POUR QUI ?

L'opération Argent de Poche est destinée aux jeunes du territoire de Lucé. Il faut avoir 14 ans révolus avant la première matinée de travail et strictement moins de 18 ans (18 ans moins un jour).

● EN QUOI ÇA CONSISTE ?

C'est un travail de 3h le matin ou l'après-midi seulement et rétribué à hauteur de 15 euros par matinée ou après-midi dans la limite de 5 demi-journée et 30 jours par an.

● IL FAUT ÊTRE PRÉSENT SUR TOUTE LA DURÉE DU CHANTIER.

L'opération se déroulera durant les vacances scolaires. Les missions sont effectuées avec les agents communaux ou bénévoles de la commune ou du Centre Social Rural de Lucé.

● COMMENT S'INSCRIRE ?

Il faut retirer un **DOSSIER DE CANDIDATURE** au Centre Social Rural de Lucé, le compléter, y joindre **UNE LETTRE DE MOTIVATION** et le retourner au Centre Social Rural de Lucé. Si nous avons trop de candidatures par rapport au nombre de places, des entretiens individuels seront nécessaires.





FICHE DE CANDIDATURE AU DISPOSITIF



« ARGENT DE POCHE »

Ton identité :

Nom : Prénom :
Date de naissance : lieu de naissance : Age :
Mail :
Tel portable : Adresse :
Sexe : F M

Personne à contacter en cas d'urgence :

nom : Prénom :
Téléphone portable : téléphone travail :
Adresse Mail : père mère tuteur
Adresse si autre que le participant :

Pièces à joindre si ton dossier est retenu :

- Photocopie de l'attestation d'assuré social
- RIB du compte en banque du jeune
- Contrat de participation signé
- Attestation d'assurance responsabilité civile et extrascolaire de l'année en cours
- Autorisation parentale signée
- Photocopie pièce d'identité ou livret de famille

Sur quel chantier souhaites-tu postuler ? (Tu peux cocher plusieurs cases si plusieurs t'intéressent)

- Pruillé l'Eguillé du 12 au 16 avril de 9h à 12h
- St Georges de la Couée du 12 au 16 avril de 14h à 17h
- St Georges de la Couée du 19 au 23 avril de 14h à 17h
- St Vincent du Lorouer du 16 au 23 avril de 9h à 12h

Seras-tu autonome pour te rendre et repartir du chantier ou as-tu besoin de transport ?

- Je suis autonome
- J'ai besoin d'un transport pour m'emmener
- J'ai besoin d'un transport pour me ramener
- J'ai besoin d'un transport pour m'emmener et me ramener

Dis-nous en quelques lignes tes motivations ?

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur,

En qualité de tuteur légal, déclare(ent) avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat et du règlement auquel ma fille-mon fils s'engage.

- Les communes participantes ne seront en aucun cas considérées comme employeur des jeunes participants à l'opération « argent de poche », par conséquent la rétribution versée ne pourra être considérée comme un salaire.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale sous couverture de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- Les communes participantes s'engagent à souscrire auprès de leurs assurances un contrat couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et les accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers les uns par rapport aux autres.

Autorise mon enfant :

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Domicilé :

à participer au dispositif « Argent de Poche » organisé par le Centre Social de Lucé.

Dans le cadre des chantiers « Argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers et valoriser le travail des jeunes mais non à des fins commerciales.

J'autorise les prises de vue de mon enfant

je refuse les prises de vue de mon enfant

Fait à _____, le _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » des responsables légaux